



PLAN DE COHÉSION SOCIALE 2020-25

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 & PERSPECTIVES 2023-25





Rapport d'activité 2022 – PCS Saint-Georges-sur-Meuse

Programmation 2020-25, année 2022 du PCS3

Rapport rédigé par Geoffrey Paganelli, chef de projets du plan de cohésion sociale

L'année 2022 du plan de cohésion sociale a été marquée par le changement de son chef de projets. Au début du mois de juillet, Geoffrey Paganelli a pris ses fonctions en remplacement de Marion Guillaume. Ce changement de responsable a quelque peu retardé la mise en œuvre de certaines actions car il n'y a pas eu de passage de bâton. Il aura fallu attendre la rentrée scolaire pour que la mécanique se remette en place avec une nouvelle dynamique.

Mais ce changement de chef de projets permet également d'apporter un nouveau regard sur le plan de cohésion sociale et de réfléchir à son évolution en pleine période de succession de crises. Dans sa première partie, le rapport dressera le bilan de chaque action prévue au plan. Ensuite, nous présenterons la nouvelle vision du PCS et ferons état des objectifs que nous chercherons à atteindre, le tout coordonné dans un cadre logique.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Axe 1 : Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale

Action 1.3.02 – Salon de l'emploi

Lors de son rapport présenté en avril 2022, Marion Guillaume avait indiqué cette action en suspens car ce type d'organisation faisait doublon avec les missions du Forem et du SIEP. La recherche de partenaires pour participer et tenir un stand au salon était compliquée car ils étaient déjà fortement sollicités. Il était envisagé d'organiser un salon commun avec plusieurs PCS, mais la réflexion a abouti à l'abandon de l'action. Les raisons de ce résultat sont : effet doublon avec d'autres initiatives ; difficultés à trouver des partenaires.

Nous proposons le retrait de cette action pour le reste de la programmation du PCS3 2020-25.

La difficulté, avec l'insertion socio-professionnelle, est qu'il existe de nombreuses initiatives d'aides mais que celles-ci ne sont pas assez connues ou visibles et donc sont sous-exploitées. Nous prenons le parti pris qu'il faut valoriser ce qui existe déjà plutôt que de créer ou copier d'autres initiatives.

C'est dans cette optique, en partenariat avec le CPAS, que nous avons répondu à un appel à projet lancé par la Wallonie dans le cadre de son « plan de sortie de pauvreté ». Nous avons introduit un dossier qui prévoit l'engagement d'un « job coach » pour un public éloigné de l'emploi. Une de ses tâches principales sera, si nous remportons l'appel à projets, d'accompagner individuellement des demandeur·euse·s et de les orienter vers des dispositifs qui existent déjà en fonction de leur situation individuelle.



Plan de cohésion sociale – Saint-Georges-sur-Meuse

Rue Albert 1^{er}, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

04 259 92 55 – 04 97 39 54 63

geoffrey.paganelli@saint-georges-sur-meuse.be

Axe 2 : Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté

Action 2.1.01 – Permanence logement

En 2022, il n'y a eu aucune demande au niveau de la permanence logement.

Cette action reste dans le plan pour l'année 2023 mais fera l'objet d'une remise en question pour répondre aux questions suivantes :

- Quel était le besoin identifié et l'objectif fixé pour la permanence logement ?
- Sa mise en œuvre y répond-elle ?
- Ce besoin est-il toujours d'actualité ?

Actions 2.6.02 – Atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés

Cette action n'a pas été entamée en 2022 car elle a fait l'objet d'une remise en question par le nouveau chef de projets. Dans sa conception initiale, l'action n'était pas efficace. En effet, le partenaire identifié (Empreinte asbl) propose des ateliers en économie d'énergie pour publics précarisés. Ces groupes réunissent 12 personnes pendant 1 an (toujours les 12 mêmes personnes) à raison d'un atelier par mois abordant des thématiques différentes. Au regard de la situation actuelle, nous avons estimé qu'une aide auprès de 12 personnes par an n'était plus suffisante

Nous avons donc décidé que le PCS prendrait en charge l'animation de ces ateliers lui-même. Pour ce faire, le chef de projets a été formé par l'asbl Empreinte aux différentes thématiques afin de pouvoir dispenser des formations. Ainsi, nous visons une meilleure efficacité de l'action avec un impact sur le budget plus raisonnable.

Mais nous avons souhaité intégrer ces ateliers dans un système coordonné. Un groupe de travail s'est formé sur la commune regroupant le PCS, le conseiller énergie, la coordinatrice du plan climat et la tutrice énergie du CPAS. L'objectif de ce groupe est de coordonner les différentes actions liées à l'énergie sur la commune, mais aussi d'identifier des besoins, des problématiques afin d'envisager la création de nouvelles actions.

Au niveau du PCS, cette coordination renforce le partenariat avec le CPAS. Ce-dernier, qui collabore déjà avec le conseiller énergie, identifiera les problématiques de son public et les orientera vers les ateliers qui correspondent à leur(s) besoin(s). Le PCS s'occupe de l'animation et du suivi des ateliers sur le public ciblé.

Mais ces ateliers ne se limiteront pas au public du CPAS, certains seront proposés au grand public.

L'année 2022 a vu cette coordination se mettre en place ainsi que la redéfinition de l'action. Une fois les modifications acceptées par le gouvernement wallon en 2023, l'action pourra commencer.



Plan de cohésion sociale – Saint-Georges-sur-Meuse

Rue Albert 1^{er}, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

04 259 92 55 – 04 97 39 54 63

geoffrey.paganelli@saint-georges-sur-meuse.be

Action 2.8.02 – Petits aménagements en continu et durablement

Cette action avait vu le jour dans le cadre d'été solidaire en 2020. Depuis la création des petits aménagements, le PCS n'est plus intervenu pour cette action.

Cette action est terminée, nous proposons de la retirer du plan pour la suite du PCS3 2020-25.

Axe 3 : Droit à la santé

Action 3.2.05 – Life box

Distribution et méthodologie

Concernant la distribution des boîtes « Senior Focus » pour l'année 2022, nous en avons distribué 278. Ces distributions ont pris plusieurs formes :

- Distributions par le CCCA
- Enlèvement à l'administration communale
- Distributions par le CPAS
- Distributions par le taxi social

Le CCCA a organisé différentes distributions en différents points de la commune (Plaine, Dommartin, Sur-Les-Bois, ...) ainsi qu'à leur repas en mars 2022. Il a clôturé l'année en distribuant des boîtes lors du vin chaud communal en décembre sur la place du marché.

Certain·e·s citoyen·ne·s sont venu·e·s spontanément retirer leur boîte à l'administration en passant par le service population.

Le CPAS et le taxi social ont pu en distribuer à quelques usager·ère·s dans une approche plus individuelle.

Enfin, le salon des services et associations a été un point de retrait pour 20 personnes.

Public ciblé

Dans un premier temps, le public ciblé était la population âgée de plus de 75 ans. Cela a été élargi aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes isolées, et aux personnes qui ressentent le besoin d'avoir un tel outil à la maison.

Les partenaires

Le CCCA prend une part importante dans la promotion du projet et son exécution sur le terrain.

Un renforcement des partenariats avec les services qui accueillent la population est à prévoir en 2023. On entend par là : le CPAS, mais aussi le service de la population qui rencontrent un public large. Il est important qu'ils aient connaissance du projet et de son objectif pour le proposer aux personnes qui pourraient en tirer un bénéfice (sans basculer dans une position de vendeur d'aspirateur). Une présentation sera organisée lors de l'année 2023.



Plan de cohésion sociale – Saint-Georges-sur-Meuse

Rue Albert 1^{er}, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

04 259 92 55 – 04 97 39 54 63

geoffrey.paganelli@saint-georges-sur-meuse.be

Le corps médical n'est pas partie prenante sur la commune. Une réflexion sera entamée avec le CCCA pour améliorer cet aspect du projet. Cela peut prendre la forme d'une rencontre pour clarifier le projet avec ces professionnels de première ligne.

Évaluation du projet

Il est difficile d'évaluer la portée du projet car une méthodologie d'évaluation n'a pas été mise en place à son commencement par l'ancienne cheffe de projets. À chaque distribution, les informations ont été collectées de différentes manières utilisant, par exemple, un code couleur différent pour désigner les personnes ayant reçu une boîte ou les personnes ayant refusé la boîte. Parfois même, il n'y a pas eu de collecte de données.

Se pose également la question du RGPD, on ne peut pas donner un relevé du registre de population à tout le monde pour simplement cocher qui a reçu ou non sa boîte.

Nous réfléchissons avec le CCCA à un mode de collecte de données. Cette méthodologie doit permettre de chiffrer l'impact du projet sur la population, et notamment avoir une idée des catégories les plus touchées.

Malheureusement, en cette première année de distribution, ce sont des informations qui manqueront. Mais cela forge l'apprentissage et l'évolution du projet.

Conclusion

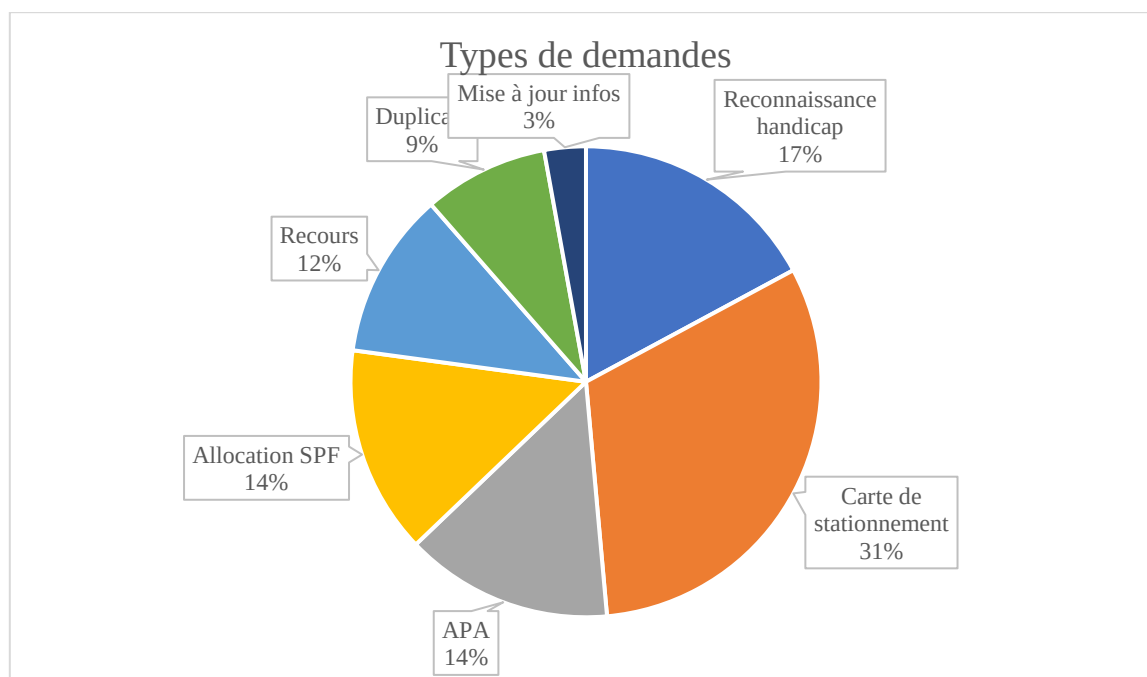
Nous savons que nous avons distribué 278 boîtes, mais il est compliqué de comparer ce chiffre à des indicateurs communs aux autres communes participantes, car ils n'existent pas ou ne sont pas communiqués.

L'année 2023 verra le projet se poursuivre et aura pour objectif d'impliquer plus de partenaires, dont le corps médical, et cela passera par des rencontres pour clarifier le projet et son intérêt.

Une méthodologie de collectes d'informations permettra une évaluation quantitative du projet sur les différentes années. Cela nous permettra d'avoir une vision plus claire de sa portée, son évolution et ainsi construire son évaluation sur base d'indicateurs et non de ressentis.

Action 3.4.02 – Accompagnement individuel des personnes dépendantes, en perte d'autonomie

En 2022, Marion Guillaume et moi avons reçu 35 demandes qui se répartissent ainsi :



Reconnaissance de handicap	6	17%
Carte de stationnement	11	31%
APA	5	14%
Allocation SPF	5	14%
Recours	4	12%
Duplicata	3	9%
Mise à jour des informations	1	3%

Le nombre de demandes est légèrement supérieur à l'année dernière (32) et concernent principalement une demande pour une carte de stationnement.

Les demandes d'allocation correspondent à 28% des demandes (14% au SPF et 14% à l'APA).

Il n'est pas facile d'avoir un retour de la finalité de ces demandes car les réponses arrivent chez le/la citoyen·ne qui ne nous revient pas forcément. Nous pouvons tout de même noter que nous avons introduit 4 recours pour des refus de demandes datant de 2021 et de 2022.

Au niveau communication, le guichet social est rendu visible sur le site internet de la commune et a fait l'objet d'une parution dans le « Vivre à Saint-Georges de septembre ». Un support visuel sera créé pour augmenter la visibilité et la portée de cette action que nous souhaitons poursuivre en 2023.



Axe 4 : Droit à l'alimentation

4.1.03 – Alimentation saine et équilibrée

Cette action n'a pas démarré en 2022.

Il s'agit d'une initiative du GT « Zéro Déchet » visant à limiter la consommation de déchets dans la préparation des collations des enfants. Plusieurs partenaires seront impliqués dans le Conseil Communal Consultatif des Aînés, le Conseil Communal des Enfants et Intradel.

Cette action est proposée au retrait de la programmation car elle est, d'une part, financée par le subsidé « Zéro Déchet » et d'autre part, elle ne vise pas l'alimentation saine et équilibrée mais la réduction de déchets en cuisine. Cette mission ne correspond pas aux actions d'un plan de cohésion sociale, ce qui justifie son retrait du plan.

4.3.02 Distribution de colis alimentaires

Pour cette action, le rapport concernera le second semestre de l'année 2022 car il n'y a pas eu d'informations transmises de la part de l'ancienne cheffe de projets pour le début d'année.

La distribution des colis s'est poursuivie cette année selon son rythme habituel. Pendant la période hivernale (allant du mois d'octobre au mois de mars), c'est le PCS qui prend en charge la distribution des colis. Pendant la période estivale, c'est la Croix-Rouge qui reprend le flambeau et les distributions sont organisées au siège de Flémalle.

Entre le 13 octobre 2022 et le 22 décembre 2022, 365 colis ont été distribués. Cela représente, en moyenne sur les 6 distributions organisées, 152 personnes aidées, dont 40 enfants.

La distribution de colis est le résultat d'un partenariat efficace entre le CPAS qui identifie les personnes pouvant bénéficier de l'aide, le PCS qui prend en charge la commande des denrées et la Croix-Rouge qui alimente les frigos en produits frais.

Pour garnir les paniers, nous sollicitons le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) qui nous permet d'avoir un choix important et varié de denrées mais aussi de produits non alimentaires (serviettes hygiéniques, tampons, couches pour bébés). Pour vous donner une idée de ce que ça représente, voici quelques exemples :

- ±1800 litres de lait distribués
- ±800 kg de pâtes
- ±900 conserves de tomates coupées en dés
- ±900 boîtes de sardines
- ...



Plan de cohésion sociale – Saint-Georges-sur-Meuse

Rue Albert 1^{er}, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

04 259 92 55 – 04 97 39 54 63

geoffrey.paganelli@saint-georges-sur-meuse.be

Nous avons la chance de pouvoir compter sur la Croix-Rouge pour fournir des produits frais provenant des invendus de magasins. Les denrées livrées sont très variées et en bonnes quantités. Voici quelques exemples de produits Croix-Rouge distribués :

- Charcuterie
- Produits laitiers
- Légumes et fruits
- Pâtes fraîches
- Lasagnes
- Plats asiatiques à réchauffer
- Pain

Cette action a été primordiale en cette période de crise de pouvoir d'achat et a permis de soulager le panier des ménages. Le PCS y a consacré une part plus importante de son budget pour venir compléter les colis avec des œufs, des compotes, des plats préparés, des soupes, ...

Pour l'année 2023, il faut avoir conscience que les crises impactent également l'aide alimentaire. Les denrées du FEAD prennent plus de temps à être disponibles, certaines ne seront jamais livrées (comme la farine par exemple). Le coût des marchandises a augmenté, ce qui implique qu'avec un budget égal, on acquiert moins de marchandise. Dans ce contexte, le partenariat avec la Croix-Rouge permet de garantir des colis variés en produits frais.

En 2022, le CPAS a fait l'acquisition d'un véhicule frigorifique grâce à une subvention de la Loterie Nationale. Il est mis à disposition de la Croix-Rouge qui permet d'augmenter leur capacité de transport. La Croix-Rouge et le PCS se partagent les frais du véhicule selon son utilisation.

Nous avons également noué un nouveau partenariat avec l'association « Goods to give » qui vend des biens non alimentaires à 10% de leur valeur en magasin voire qui donnent certaines marchandises. Cela nous a permis d'accroître les colis de ce type de produits, dont des shampoings, des dentifrices, de la mousse à raser.

Axe 5 : Droit à l'épanouissement culturel, social et familial

Action 5.2.06_Art20 – Inclusion d'enfants handicapés

L'article 20 est un subside complémentaire au plan de cohésion sociale qui est utilisé pour favoriser l'inclusion de tous les enfants en milieu d'accueil extrascolaire.

C'est avec l'asbl « La Galipette » que nous avons noué un partenariat qui permet d'accroître leur équipe d'une psychomotricienne qui vient 2 fois par mois à la crèche et à l'accueil extrascolaire. Le travail de La Galipette est un travail collectif avec les enfants, mais certains enfants à besoins spécifiques ont besoin d'un accompagnement plus individualisé. Le travail de cette psychomotricienne permet un suivi individualisé en instaurant un dialogue avec l'enfant au travers du jeu notamment. Elle mobilise également l'équipe de l'association par des échanges et un retour sur le travail effectué. Cette-dernière a constaté un changement de comportement chez les enfants concernés qui donnaient le sentiment de mieux trouver leur place dans le groupe.

Action 5.5.01 – Activités de rencontre pour personnes isolées

L'action est plus connue sous la dénomination « Jardin communautaire ».



Plan de cohésion sociale – Saint-Georges-sur-Meuse

Rue Albert 1^{er}, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

04 259 92 55 – 04 97 39 54 63

geoffrey.paganelli@saint-georges-sur-meuse.be

Cette année, 8 parcelles sur les 12 disponibles étaient occupées par 10 jardinier·ères. La météo a permis une saison extraordinaire au niveau de la récolte des légumes mais a nécessité une attention particulière sur l'arrosage.

Au moment du bilan de la saison, les jardinier·ère·s ont fait savoir que le jardin manquait d'aspect communautaire. Nous avons donc décidé de redynamiser cet aspect pour l'année 2023 en organisant, entre autres choses, des journées de travail communautaire. L'objectif sera de revaloriser le jardin et d'effectuer, en communauté, les travaux nécessaires à l'embellissement du jardin et d'en faire un lien de convivialité et de rencontre.

Cette année, nous avons partagé le terrain avec les plaines de La Galipette, venue s'installer à Dommartin. Il s'agit là d'une belle opportunité de rencontres intergénérationnelles entre les enfants et les jardinier·ère·s où des moments d'échanges, autour du jardin, se sont créés spontanément.

En cette fin d'année 2022, l'animateur bénévole du jardin a fait savoir qu'il ne souhaitait plus animer l'activité pour pouvoir se consacrer à de nouveaux projets personnels. L'équipe du PCS le remercie pour son investissement et lui souhaite bonne réussite dans ses nouveaux projets.

Action 5.5.01_A1 – Activités de rencontre pour personnes isolées

Cette action a été ajoutée au plan l'année dernière pour une mise en œuvre à la rentrée 2022. Le changement de chef de projets a retardé la conception de l'action.

Un travail de co-construction de l'action s'est mis en place avec le CPAS. Les deux services se sont réunis à plusieurs reprises pour clarifier le champ d'intervention de l'action et les objectifs que nous voulions atteindre. Un engagement était prévu pour cette action, celui-ci a été entamé fin d'année 2022 pour se concrétiser en début d'année 2023.

Axe 6 : Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication

Action 6.3.04 – Donnerie / brocante gratuite

La « donnerie virtuelle » est une action réalisée en collaboration avec le PCS de Verlaine. Elle a pris tout son sens lors de la période de confinement afin de pouvoir donner et acquérir des biens de seconde main. Mais avec la reprise des activités, et la fin des restrictions, celle-ci a peu à peu perdu de son utilité.

En 2022, nous n'avons recensé aucune transaction via la plateforme et sa maintenance devenait compliquée (gestion des annonces, accessibilité de la plateforme, ...). Avec le PCS de Verlaine, nous expliquons cela par la reprise des activités, et notamment des brocantes physiques dédiées à la seconde main. De plus, pendant le confinement, les outils de revente en ligne déjà existants et populaires ont gagné en utilisation. Nous parlons ici de l'application « Marketplace » de Facebook mais aussi des groupes de citoyen·ne·s où les dons s'organisent.

Face à ses dispositions déjà bien ancrés dans les habitudes et qui sont efficaces, nous n'avons pas jugé utile d'investir dans un autre outil. Nous privilégions les dispositifs existants, citons entre-autres la ressourcerie du pays de Liège.



Plan de cohésion sociale – Saint-Georges-sur-Meuse

Rue Albert 1^{er}, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

04 259 92 55 – 04 97 39 54 63

geoffrey.paganelli@saint-georges-sur-meuse.be

Le PCS de Verlainne a proposé le retrait de cette action dans sa programmation, nous soumettons la même proposition pour la suite de notre PCS3 2020-25.

Axe 7 : Droit à la mobilité

Action 7.2.01 – Moyen de transport de proximité

Le taxi social a continué sa mission tout au long de l'année. Il a réalisé 709 trajets dont 11 ont nécessité les installations PMR du véhicule. Ça représente 15872 kilomètres parcourus. Les destinations principales sont le CHU, la Citadelle et les supermarchés de la région.

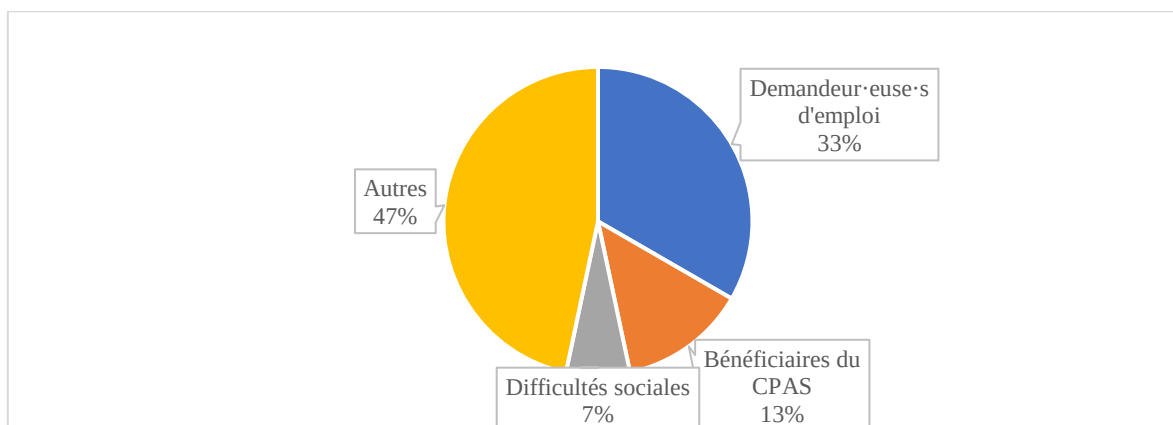
Le service rencontre toujours un franc succès. Certaines périodes sont plus chargées et il arrive que toutes les demandes ne soient pas satisfaites. Dans ce cas, le chauffeur oriente les personnes vers d'autres services similaires pour leur transport. Le chauffeur tient à rappeler que s'il a dû refuser une fois un rendez-vous, il ne faut pas hésiter à le rappeler pour d'autres rendez-vous. Dès qu'il peut effectuer un transport, il le fera volontiers.

Le taxi social est un outil important sur la commune qui répond aux problèmes de mobilité du public. Il permet aussi à quelques personnes âgées de garder de l'autonomie en continuant à faire leurs courses.

Action 7.4.01 – Formation théorique au permis de conduire

L'action a démarré cette année avec une première formation organisée du 24 au 28 octobre 2022 à la maison des jeunes. Nous collaborons avec l'auto-école « Huy-Motor » qui dispense les cours et fournit une attestation de participation à la fin de la semaine.

Cette première organisation était planifiée sur 12h et a accueilli 15 personnes dont les statuts se répartissent ainsi :



La formation est gratuite pour les demandeurs et demandeuses d'emploi, les bénéficiaires du CPAS et les personnes en difficulté sociale (sous présentation d'une preuve), sinon l'inscription est de 70€. Cela comprend la semaine de formation et le livre théorique avec un mois d'exercices en ligne.

Un partenariat avec la maison des jeunes a été établi pour cette première organisation.

Le retour que nous en avons eu était que 12h de formation ne permettaient pas d'aborder en profondeur tous les sujets. C'est pour cette raison que les sessions de 2023 se feront sur 15h.



Plan de cohésion sociale – Saint-Georges-sur-Meuse

Rue Albert 1^{er}, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

04 259 92 55 – 04 97 39 54 63

geoffrey.paganelli@saint-georges-sur-meuse.be

Il est difficile d'évaluer l'impact qu'a eu la formation sur le public car nous n'avons pas de retour sur leur parcours. Nous avons envoyé un courriel à tout·e·s les participant·e·s fin d'année pour savoir s'ils/elles avaient passé l'examen. Nous avons eu 2 retours, une personne qui avait réussi l'examen théorique et une autre qui n'avaient pas encore franchi le pas mais qui est dans l'intention de le faire.

Cette action continuera en 2023 avec les premiers ajustements apportés à la suite de la première expérience.



Nouveau modèle du PCS3 2020-25, à partir de 2023

L'objectif de ce modèle est double :

- D'une part, il vise à simplifier la compréhension des actions du PCS3 2020-25 ;
- D'autre part, situer les actions du PCS dans le contexte de crise dans lequel nous vivons aujourd'hui et en préciser les besoins auxquels il répond ainsi que les objectifs poursuivis.

Ce modèle sera fixé pour la fin de la programmation du PCS3 2020-25 mais pourra tout de même faire l'objet de modifications si le contexte socio-économique évolue. Il repose sur un premier diagnostic réalisé avec les acteurs de la commune qui ont pu partager leur connaissance et leur expérience du terrain.

Avant de présenter le modèle, je vais commencer par faire état des actions qui restent dans le plan :

- 2.1.01 Permanence logement : mais cette action fera l'objet d'une évaluation particulière pour déterminer sa place dans le PCS ;
- 2.6.02 Ateliers collectifs en économie d'énergie ;
- 3.2.05 Life box ;
- 3.4.02 Accompagnement individuel des personnes dépendantes en perte d'autonomie ;
- 4.3.02 Distribution de colis alimentaires ;
- 5.2.06_Art20 Inclusion des enfants handicapés ;
- 5.5.01 Activités de rencontre pour personnes isolées
- 5.5.01_A1 Activités de rencontre pour personnes isolées
- 7.2.01 Moyen de transport de proximité
- 7.4.01 Formation théorique au permis de conduire

Dans le rapport d'activité que j'ai présenté ci-dessus, 4 actions sont proposées au retrait du PCS3 :

- 1.3.02 Salon de l'emploi
- 2.8.02 Petits aménagements continus et durables
- 4.1.03 Alimentation saine et équilibrée
- 6.3.04 Donnerie/brocante gratuite

Enfin, il est proposé au Conseil Communal du 30 mars 2023 d'ajouter 3 nouvelles actions, elles sont détaillées dans la suite du document :

- 2.6.03 Changement de fournisseur
- 6.1.04 Coconstruction/amélioration d'actions du plan
- 6.4.03 Ateliers d'aide à l'outil informatique



2.6.03 Changement de fournisseur

La crise énergétique a poussé les consommateur·trice·s à chercher des solutions pour économiser de l'énergie. Parmi les différentes stratégies, le choix du fournisseur d'énergie est souvent cité. Mais cela n'est pas accessible à tout le monde car la plupart des démarches sont informatisées et demandent une connexion internet. Ensuite, il faut pouvoir identifier les informations pertinentes et correctes pour choisir la société qui alimentera le domicile. Toutes ces raisons peuvent décourager certaines personnes et d'autres n'ont pas la technologie, ou les compétences, pour commencer les recherches.

Afin de réduire l'impact de ces problématiques, le plan de cohésion sociale souhaite ajouter dans ses actions une aide au changement de fournisseur.

Concrètement, cette action se déroulera sur deux journées par an, une au printemps et une à l'automne. Si la demande est forte, une seconde journée pourrait être ajoutée lors d'un cycle. La journée commencera par une conférence sur l'utilisation des comparateurs d'énergie et les démarches à effectuer pour changer de fournisseur. Celle-ci sera dispensée par le PCS qui a suivi une formation en la matière.

La seconde partie de l'action sera une aide administrative au changement de fournisseur. Comme cité plus haut, cela demande certaines compétences et une informatisation. Tout un public peut être confronté à des obstacles comme les personnes âgées, les personnes ne maîtrisant pas bien la langue, les personnes qui sont confrontées à une fracture numérique, etc... Les travailleur·euse·s sociaux·ales se tiendront disponibles pour remplir les démarches avec les personnes. Un partenariat avec la tutrice énergie du CPAS est envisagé.

Attention, l'action vise à comprendre le fonctionnement et fournir une aide administrative. À aucun moment on soumet un choix de fournisseur à la population. Les personnes devront choisir selon leurs priorités (économie, écologie, ...) et le travailleur·euse social·ale ne fera que des démarches administratives sans donner de conseil sur le choix à prendre.

6.1.04 Coconstruction/amélioration d'actions du plan

Le plan de cohésion sociale se construit principalement sur l'analyse de chiffres délivrés par différents instituts de sondage (IWEPS, WAL-STATS, Fondation Roi Baudouin, ...). Ces données sont quantitatives mais doivent inévitablement être expliquées par des données qualitatives, et ces dernières sont manquantes sur le territoire.

Afin de pouvoir établir un diagnostic tant quantitatif que qualitatif, le PCS souhaite donc organiser trois rencontres citoyennes par an. Une rencontre est constituée d'un groupe de maximum 15 citoyen·ne·s sur un quartier bien ciblé. Au minimum deux soirées sont planifiées par rencontre afin de travailler une ou plusieurs thématiques définies par le PCS. Ces dernières correspondent à un ou plusieurs axes du plan de cohésion sociale.

L'équipe du PCS veillera à ce que ces rencontres soient conviviales et vécues comme un moment d'échange, une opportunité de s'exprimer et non comme une contrainte.



Plan de cohésion sociale – Saint-Georges-sur-Meuse

Rue Albert 1^{er}, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

04 259 92 55 – 04 97 39 54 63

geoffrey.paganelli@saint-georges-sur-meuse.be

En plus des rencontres qui apporteront des informations qualitatives, un questionnaire sera proposé aux participant·e·s afin d'enrichir les données quantitatives disponibles à l'élaboration du plan.

L'objectif est de construire le PCS4 2026-31 sur un diagnostic qui repose sur le croisement de données qualitatives et quantitatives et qui prend en compte les besoins de la population.

6.4.03 Ateliers d'aide à l'outil informatique

Avant la crise du covid-19, le CCCA organisait des ateliers d'aide à l'outil informatique en partenariat avec Mobitic, de la province de Liège. La pandémie est passée et ces ateliers ont dû s'interrompre.

Aujourd'hui, le CCCA et le PCS souhaitent relancer ces animations. Mobitic propose tout un catalogue de formations, d'animations en lien avec l'utilisation de l'outil informatique.

Dans un contexte où certaines personnes ont peu, voire aucune connaissance numérique, où son utilisation devient presque indispensable dans certaines démarches, où les tentatives d'arnaque par ce biais se multiplient, il nous a paru important de relancer l'action.

Elle est ouverte à toute personne qui serait intéressée. Il y aura 10 journées par an qui seront composées d'une matinée avec une formation basique, et l'après-midi avec une formation plus poussée. Nous avons demandé à Mobitic une variété de formations qui passent de la simple utilisation d'un smartphone, à la gestion de son compte en banque en ligne. Chacun et chacune pourra y trouver un sujet qui l'intéresse.

L'action reprendra à partir du mois de septembre au centre culturel.

Modèle du plan de cohésion sociale PCS3 2020-25, à partir de 2023

Objectifs généraux du plan de cohésion sociale

Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de toutes et tous aux droits fondamentaux

Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de toutes et tous

Objectif opérationnel #1

La population a accès aux informations qui lui permettent de diminuer ses factures d'énergie en limitant l'impact sur son confort de vie

Droit : Logement, énergie, environnement sain et cadre de vie adapté

Problématique : Crise de l'énergie

Action #1.1	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Organiser des ateliers collectifs en économie d'énergie	2.6.02 – Atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés	Bénéficiaires du CPAS Ménages en précarité énergétique Personnes isolées Tout public	Méconnaissance du monde de l'énergie Manque d'autonomie dans la gestion de l'énergie et des consommations Manque de conscience des consommations	Équipe PCS CPAS Formations Groupe de travail PCS-CPAS-commune Budget PCS	Taux de fréquentation des ateliers Coût de la facture annuelle d'énergie des ménages Nombre de petits ou gros travaux entrepris par le public

Action #1.2	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Aider les ménages à changer de fournisseur en leur expliquant les outils disponibles et en les aidant à entreprendre les démarches	2.6.03 – Changement de fournisseur	Bénéficiaires du CPAS Ménages en précarité énergétique Personnes isolées Tout public	Manque de compréhension des informations Difficultés à entreprendre les démarches Difficultés à utiliser l'outil informatique	Équipe PCS CPAS Groupe de travail PCS-CPAS-commune Budget PCS Formations	Nombre de séances organisées Nombre de personnes ayant demandé une assistance Nombre de changements effectués
Action #1.3	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Organiser une journée d'information sur l'énergie et ses économies	Non	Bénéficiaires du CPAS Ménages en précarité énergétique Personnes isolées Tout public	Méconnaissance du monde de l'énergie Manque de conscience des consommations Méconnaissance des aides et primes à l'énergie	Équipe PCS CPAS Groupe de travail PCS-CPAS-commune Budget PCS Formations	Nombre de séances organisées Nombre de visiteur·trice·s

Objectif opérationnel #2

La population précarisée a accès à une aide alimentaire pour diminuer le coût du panier du ménage

Droit : Alimentation

Problématique : Crise du pouvoir d'achat

Action #2.1	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Distribuer des colis alimentaires gratuits	4.3.02 – Distribution de colis alimentaires	Bénéficiaires du CPAS	Difficultés à s'acheter des denrées alimentaires variées et de qualité	FEAD Croix-Rouge Équipe PCS Bénévoles Budget PCS Budget CPAS Dons	Nombre de bénéficiaires Nombre de colis distribués

Objectif opérationnel #3

La population présentant des difficultés à se déplacer avec un véhicule personnel a accès à des aides locales pour gagner en autonomie

Droit : Mobilité

Problématique : Mobilité

Action #3.1	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Mettre en place un service de transport pour personnes présentant des difficultés de mobilité à prix limité	7.2.01 – Moyen de transport de proximité	Personnes à mobilité réduite Personnes âgées Bénéficiaires du CPAS Personnes avec une difficulté de mobilité temporaire	Difficultés de mobilité inhérentes à la commune Un véhicule est primordial pour se déplacer sur la commune Manque de transports adaptés à un coût acceptable pour le public	FEAD Croix-Rouge Équipe PCS Bénévoles Budget PCS Budget CPAS Dons	Nombre de bénéficiaires Nombre de colis distribués
Action #3.2	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Organiser des formations au permis de conduire théorique à prix réduit	7.4.01 – Formation théorique au permis de conduire	Bénéficiaires du CPAS Demandeur·euse·s d'emploi Personnes en difficultés sociales Tout public	Un véhicule est primordial pour se déplacer sur la commune Les formations et l'obtention du permis de conduire ont un coût Difficultés à intégrer le code de la route Il n'y a pas d'auto-école à proximité	Auto-école partenaire Budget PCS Locaux communaux Maison des jeunes	Nombre de formations organisées Nombre de participant·e·s Nombre de participant·e·s correspondant au public-cible prioritaire

Objectif opérationnel #4

La population isolée a accès à des activités lui permettant de créer du lien social

Droit visé : Épanouissement culturel, social et familial

Problématique : L'isolement social

Action #4.1	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Créer un espace de rencontre et de convivialité en extérieur sur la thématique du jardinage	5.5.01 – Activités de rencontre pour personnes isolées	Bénéficiaires du CPAS Personnes isolées Personnes ne disposant pas d'un espace de culture	Manque d'activités pour sortir de chez soi Difficultés à se créer un réseau social	Mise à disposition d'un terrain communal Équipe PCS Bénévoles Budget PCS	Nombre de personnes correspondant au public cible
Action #4.2	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Créer des groupes d'activités d'insertion sociale	5.5.01_A1 – Activités de rencontre pour personnes isolées	Bénéficiaires du CPAS Personnes isolées	Sédentarité La personne n'est pas actrice de son insertion sociale Manque de réseau social Manque d'activités sur la commune	Engagement ½ ETP Budget PCS Budget CPAS Équipe PCS Équipe CPAS Boutique Trucs&Troc	Nombre d'animations organisées Rythme des animations Nombre de personnes correspondant au public-cible

Objectif opérationnel #5

La population a accès à des services et dispositifs qui favorisent de bonnes conditions de santé

Droit : Santé

Problématique : Accès à la santé

Action #5.1	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Organiser des formations BEPS gratuites	Non	Tout public	Le BEPS peut sauver des vies Il représente un coût	Croix-Rouge Locaux communaux	Nombre de formations organisées Nombre de participant·e·s
Action #5.2	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Distribuer des « life box »	3.2.05 – Life box	Personnes âgées de 60 ans et plus Personnes isolées Personnes porteuses d'un handicap Toute personne souhaitant disposer de l'outil	Difficultés d'intervention auprès des personnes désorientées ou avec des difficultés de communication	Équipe PCS CCCA Budget PCS	Nombre de boîtes distribuées

Action #5.3	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Mettre à disposition une aide administrative aux personnes pour introduire une demande de reconnaissance de handicap en ligne ou toute demande liée au handicap	3.4.02 – Accompagnement individuel des personnes dépendantes, en perte d'autonomie	Toute personne présentant des difficultés à entreprendre des démarches exploitant le numérique	La fracture numérique Difficultés à comprendre le formulaire Difficultés à connaître et comprendre ses droits sociaux	Création d'un guichet social Équipe PCS Formations Budget PCS	Nombre de rendez-vous Types de demandes

Objectif opérationnel #6

La population confrontée à des difficultés d'utilisation du numérique a accès à des formations gratuites sur le sujet

Droit : Accès aux technologies de l'information et de la communication

Problématique : Fracture numérique

Action #6.1	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Organiser des formations à l'utilisation de l'outil informatique et du numérique	6.4.03 Accroître l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire	Tout public	Difficultés à utiliser la technologie Difficultés à identifier les pièges et les arnaques Difficultés à entreprendre des démarches en ligne	Mobitic Équipe PCS CCCA	Nombre de formations organisées Nombre de participant·e·s

Objectif opérationnel #7

Le plan de cohésion sociale 4 2026-31 est construit sur base d'un diagnostic qui croise données quantitatives et qualitatives et répond aux besoins de la population

Droit : Droit à la participation citoyenne

Problématique : Manque de données pour établir un diagnostic

Action #7.1	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Organiser des rencontres citoyennes afin d'identifier les besoins de la population	6.1.04 Coconstruction/a mélioration d'actions du plan	Bénéficiaires CPAS Public précarisé Tout public	Établir un diagnostic se reposant sur les besoins de la population Orienter les actions du PCS selon ce diagnostic	Équipe PCS Budget PCS	Nombre de rencontres organisées Nombre de participant·e·s Nombre d'actions ajoutées Nombre d'actions retirées Nombre d'actions modifiées

Objectif opérationnel #8

Les milieux d'accueil de la petite enfance de la commune sont adaptés à l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques

Droit : Droit à l'épanouissement culturel, social et familial

Problématique : Exclusion

Action #8.1	Action du PCS3 2020-25	Public-cible (ordre de priorité)	Besoins ciblés	Moyens mobilisés	Indicateurs de résultats
Aider « La Galipette » à engager une psychomotricienne spécialisée dans l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques	5.2.06_Art20 Inclusion des enfants handicapés – Article 20	Enfants à besoins spécifiques	Manque d'accompagnement individuel dans les services d'accueil	La Galipette Article 20	Nombres d'enfants concernées Nombre d'enfants pris en charge